Réseau
Information Jeunesse
Bretagne

Actuel Bretagne
1.82 – Octobre 2014
Complément à la fiche Actuel CIDJ « Trouver un stage en entreprise »
Mise à jour annuelle

Trouver un **stage** : adresses utiles en **Bretagne**

SOMMAIRE

A CONSULTER

Découvrir l'entreprise
Fiche Actuel CIDJ 3.0

Partir en stage à l'étranger
Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 8.22

www.enroutepourlemonde.org
Site régional d'information sur la mobilité à l'étranger des jeunes installés en Bretagne, notamment dans le cadre d'un stage

www.monstageenligne.fr
Portail national de l'Onisep sur la recherche de stage

Ce document concerne uniquement les stages en entreprise accomplis par des jeunes ou des étudiants dans le cadre d'un cursus pédagogique (scolaire ou universitaire) en France.
Le chapitre 3 peut toutefois être utile à un demandeur d'emploi à la recherche d'une période d'EMT (évaluation en milieu de travail)…

Le stage tel qu'indiqué dans ce document est à différencier :
- **de la séquence d'observation** en entreprise ou stage réalisé par un jeune de moins de 16 ans ;
- **d'un contrat en alternance** qui est une période alternant présence en centre de formation et en entreprise ; le titulaire du contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) a le statut de salarié avec un contrat de travail ;
- d'un stage **dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue**, suivi par un demandeur d'emploi ou un salarié en congé de formation ; dans ce cas, le stagiaire a le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

1 - S'informer sur la législation

Tout stage, qu'il soit obligatoire ou facultatif, **doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage** tripartite signée entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise d'accueil et le stagiaire.

Attention, un stage hors convention (= « à l'amiable ») est illégal : le Droit du travail l'assimile à du travail dissimulé et l'on peut s'exposer à des sanctions.

La règlementation

La loi du 26 juin 2014 (loi « Développement et encadrement des stages et statut des stagiaires ») **implique plusieurs changements pour les stagiaires et les organismes les accueillant**. Cette réglementation s'applique pour les stages se déroulant dans n'importe quelle structure, privée ou publique…

***A noter qu'à la date d'édition de ce document, des décrets sont en attente** et peuvent modifier des règles actuellement appliquées.*

Par exemple, un décret devrait préciser une nouvelle condition à remplir pour l'obtention d'une convention de stage. Ainsi, il est prévu que le stagiaire suive un minimum d'heures de formation (probablement 200 heures) avant d'aller en stage.

► Plusieurs rappels

- **Quelle est la durée d'un stage et son temps de présence ?**

Le plus souvent, la durée maximum d'un stage est de 6 mois ; le temps de travail du stagiaire doit être est équivalent à celui des salariés de l'entreprise.
Selon certaines conditions, s'il y a embauche dans les 3 mois après la fin du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai.

- **Question argent, puis-je être rémunéré ?**

Il n'y a pas de salaire mais une gratification.
S'il y a gratification (obligatoire dès que le stage dure plus de 2 mois), elle est mensuelle et le versement doit se faire à partir au 1er jour du stage ; cette gratification n'est pas imposable pour le stagiaire. Elle s'élève à 436€/mois en 2014 puis à 523€ dès septembre 2015.
Il existe une aide financière en Bretagne : voir le chapitre 2.

- **Quels sont les avantages du stagiaire ?**

Un stagiaire bénéficie des titres restaurant (ou de l'accès au restaurant de l'entreprise) et d'une prise en charge partielle des frais de transport, calculée sur la base des salariés de l'entreprise accueillante. Il a également accès aux activités sociales et culturelles prévues par le comité d'entreprise.
Un stagiaire en stage de plus de 2 mois bénéficie des mêmes droits que les salariés en termes de congés (maternité/paternité, repos, férié…). Un stage peut être validé même s'il a été interrompu avant la date prévue (arrêt maladie, grossesse…).

- **De quel encadrement bénéficie le stagiaire ?**

Il y a un double suivi du stagiaire : un tuteur pédagogique (= enseignant par exemple) + un tuteur au sein de l'organisme d'accueil.
En cas de stage à l'étranger, la convention devra comprendre en annexe une fiche d'information présentant la réglementation du pays d'accueil sur les droits et devoirs du stagiaire**.**
A la fin d'un stage, doit être transmis à l'établissement de formation, un document d'évaluation par le stagiaire de la qualité de l'accueil au sein de l'organisme.

- **Comment se déroule le séjour d'un stagiaire étranger en France ?**

S'il est européen et suisse, l'étudiant est libre de réaliser un stage en France sans justificatif.
S'il n'est pas européen, l'étudiant souhaitant réaliser un stage en France doit bénéficier d'une carte de « stagiaire », délivrée sous certaines conditions et notamment après avoir fourni une convention de stage, un passeport en règle ou un visa long séjour, un justificatif de ressources…
Retrouver des informations complètes sur :
-> www.atoustages.com / stagiaires étrangers

► Pour en savoir plus

Pour faire le point sur la législation, la convention de stage, la gratification, la protection sociale, les droits et devoirs du stagiaire et de l'employeur, **consultez** :
- **www.cidj.com** / Infos / Stage et emploi
- **travail-emploi.gouv.fr** / Informations pratiques / Fiches pratiques du droit du travail / Accès et accompagnement vers l'emploi.

Besoin d'une alternative au stage ?

- **« Etudiant-entrepreneur » ?**

Un étudiant (niveau supérieur au bac) avec un projet de création d'activité peut demander à bénéficier d'un aménagement d'études ou de sa période de stage afin de favoriser la réalisation de ce projet.
Pour en savoir plus -> p2eb.ueb.eu.

- **Jeune diplômé demandeur d'emploi ?**

Un nouveau diplômé (minimum bac+2) à la recherche d'un premier emploi (= inscrit à Pole emploi) peut bénéficier d'un accompagnement appelé « DIP (du diplômé à l'emploi) » ; le DIP dure 3 mois dont un stage de 3-4 semaines.
Pour en savoir plus : s'adresser à un conseiller Pole emploi.

En cas de litige

Signaler à votre établissement de formation l'existence d'un conflit avec l'organisme qui vous accueille en stage. Une médiation peut être mise en place par cet intermédiaire.

En cas de litige ou de désaccord, contacter l'Inspection du travail ; les syndicats de salariés peuvent également être un recours pour connaître vos droits.

Contacts de la DIRECCTE dans votre département (= l'inspection du travail) et des syndicats dans la fiche Actuel Bretagne 3.22 *« **Les droits et les obligations du salarié : adresses utiles en Bretagne** »*, à télécharger sur
-> www.ij-bretagne.com / S'informer / Travailler / Le monde du travail.

2 - Aide financière

L'aide du Conseil régional de Bretagne

Il existe une aide de la Région Bretagne lorsque l'on réalise son stage en Bretagne.

► Bénéficiaires

Etudiant(e) ayant validé un Bac+4 et effectuant son stage obligatoire de fin d'études de plus de 4 mois (consécutifs ou non) dans un organisme (entreprise, coopérative…) de moins de 250 salariés située en Bretagne (hors entreprise en incubation).

► Modalités

Le contenu du stage doit porter sur **le développement d'une nouvelle compétence ou d'une nouvelle fonction** au sein de l'entreprise (par exemple qualité, environnement, logistique, organisation, ressources humaines, export, marketing, recherche & développement…).
L'aide peut être sollicitée 3 fois maximum par l'entreprise et pas plus d'une fois tous les 2 ans (sauf en cas de recrutement du stagiaire) ; le tuteur du stagiaire doit avoir minimum 1 an d'expérience dans l'entreprise.

► Montant

L'entreprise reçoit 1500€/mois de stage à condition que le stagiaire perçoive une gratification mensuelle au moins égale au SMIC.

► Dossier

A constituer auprès du service projets d'entreprises du Conseil Régional de Bretagne :
283 av. du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7
02 99 27 12 56 ou 02 22 93 98 59 / projets.entreprises@region-bretagne.fr
-> jeunes.bretagne.fr

D'autres aides ?

Il peut exister d'autres aides financières :
- pour des stages réalisés dans d'autres régions,
- pour des stages effectués à l'étranger.

Rapprochez-vous de la structure IJ (Information Jeunesse) la plus proche, dont tous les contacts sont sur :
-> www.cidj.com / Venir au CIDJ et dans le réseau IJ.

3 – Mode d'emploi pour la recherche d'un lieu de stage

Quelques conseils

■ S'y prendre en avance

Il est nécessaire de s'y prendre au moins 3 mois en avance en respectant une logique d'organisation :

- 1ère étape : définir son projet de stage et la zone géographique de votre recherche
- 2nde étape : cibler les entreprises et organismes qui correspondent au projet + en parler autour de soi et faire fonctionner son réseau de connaissances
- 3ème étape : rédiger lettre de motivation et CV + envoyer les candidatures
- 4ème étape : relancer les premiers contacts pris et restés sans réponse (voir le mémo de suivi de candidature en fin de document)

■ S'informer sur l'activité et l'actualité économique et sociale

Cela permet d'identifier des contacts, des infos sur l'organisation d'une entreprise et de détecter des pistes de stages.

● Le site de **Pôle emploi**
Le portail régional **www.pole-emploi.fr/region/bretagne** est une ressource sur l'actualité en termes d'emplois et de recrutement.

● **Lisez, écoutez et regardez régulièrement la presse locale** (journaux, radios, tv). Accessibles pour la plupart sur internet, à la médiathèque…

- France 3 : des émissions locales et régionales et leurs podcasts sur france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne
- Ouest France : le journal quotidien publie une rubrique sur l'économie régionale et locale, à retrouver en partie aussi sur www.ouest-france.fr
- Le Télégramme : la rubrique « économie » de l'édition papier couvre l'actualité du Finistère, du sud du Morbihan et une partie des Côtes d'Armor.
- les radios **France Bleu Armorique** ou **France Bleu Breizh Izel** sur www.francebleu.fr/station/france-bleu-armorique
…

● Se renseigner auprès des **fédérations et syndicats professionnels**
Ces regroupements de professionnels par secteur d'activité disposent parfois d'annuaires d'entreprises adhérentes.
-> **www.pagespro.com** ou **www.pagesjaunes.fr** et rechercher avec « Ordres professionnels » ou « Fédérations professionnelles »…

■ Aller à la rencontre des professionnels

● De nombreux salons, forums et foires sont organisés chaque année : s'y rendre peut donner l'occasion de nouer des contacts directs avec les entreprises, associations… et leurs représentants. Allez-y muni d'un CV.
- **Guide des foires et salons Bretagne - Pays de la Loire**
Edité chaque année par la CCI de Rennes, le guide présente plus de 300 manifestations avec date, lieu, contacts sur les 2 régions. A consulter sur place ou 30€ sur www.rennes.cci.fr / Librairie d'information économique.
- **www.salons-online.com**
Calendrier national des manifestations.

● Sont régulièrement organisés des **ateliers ou des conférences avec des professionnels**. Se renseigner auprès des organismes d'information listés ci-contre ou sur l'agenda du portail Nadoz :
-> www.nadoz.org / Agenda

■ Faire un suivi de vos candidatures

Réaliser un **« suivi de candidatures » tout au long de votre parcours de demandes de stage permet de ne rien oublier et d'éviter toute confusion**. … Voir tableau en fin de page.

Contacts pour vous accompagner

► Pour tous : le réseau Information Jeunesse

Les BIJ, PIJ et le CRIJ proposent de la documentation et des conseils sur la recherche de stages et parfois aussi des offres.
-> www.ij-bretagne.com

► Collégien ou lycéen

Faites appel à votre réseau de connaissances (amis, famille, voisins, professeurs, club sportif, maison de quartier, les parents de vos copains...).

En vous montrant autonome et dynamique, les professionnels sollicités seront plus attentifs et réceptifs à votre demande.

Des sites pour vous guider :
- www.7etapespourtrouverunstage.com
- http://stages.ellesbougent.com

► Etudiant

● Quelques conseils :
- faîtes appel à votre réseau de connaissances.
- rapprochez-vous **du service d'appui à la recherche de stage de votre université ou de votre école qui** propose le plus souvent des offres de stages, parfois un fichier d'entreprises, une aide méthodologique à la recherche d'un stage (accompagnement individuel, atelier ou forums…) et à la rédaction du rapport de stage.
- demandez au **secrétariat de votre UFR** l'accès aux précédents rapports de stage utiles pour trouver des contacts et informations sur des entreprises,
- contactez les **associations d'anciens élèves** qui peuvent constituer une source de contacts, voire de mises en relation.

● Les contacts

A Brest

Cap'Avenir de l'**Université Bretagne Occidentale (UBO)**
20 av. Victor Le Gorgeu - CS 93837 - 29238 BREST Cedex 3
02 98 01 63 17 / cap-avenir@univ-brest.fr
-> **www.univ-brest.fr/cap-avenir**

A Guingamp

Service d'information et d'orientation de l'**Université Catholique de l'Ouest Guingamp**
Campus de la Tour d'Auvergne - 37 rue du Maréchal Foch - BP 90431 – 22204 GUIGAMP Cedex
02 96 44 46 46 / ucobn@uco.fr
-> **www.uco-bn.fr**

A Lorient

SUIO-IP de l'**Université de Bretagne Sud Lorient (service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion) professionnelle)**
4 rue Jean Zay - Bâtiment le Paquebot (RDC gauche) - BP 92116 - 56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 60 / suioip@univ-ubs.fr
-> www.univ-ubs.fr / Orientation et insertion

A Rennes

- Service Insertion et Relations Professionnelles de **Sciences Po Rennes - Institut d'études politiques**
104 bd de la Duchesse Anne - 35700 RENNES
02 99 84 39 07 ou 52 / service.stages@sciencespo-rennes.fr
-> **www.sciencespo-rennes.fr** / Entreprises et insertion

- SOIE de l'**Université Rennes 1 (Service Orientation, Insertion, Entreprise)**
Pôle Stages et insertion professionnelle : BU Droit, éco, gestion (salle A) : 7 place Hoche – 35000 RENNES
02 23 23 39 79 / soie@univ-rennes1.fr
-> http://triptik.univ-rennes1.fr

- SUIO-IP de l'**Université Rennes 2** (service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
Pôle Formation Emploi : Bât.de la Présidence, niveau 3 - Porte 310 - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307- 35043 RENNES Cedex
02 99 14 13 88 ou 99 (secrétariat stages) / pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr
-> **www.univ-rennes2.fr** / Stages emploi entreprises / stages

A Saint-Brieuc

Université Rennes 2
Campus Mazier : intervention ponctuelle du SUIO-IP du site de Rennes.
02 99 14 13 88 ou 99 / pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr
-> **www.univ-rennes2.fr** / Stages emploi entreprises / stages

A Vannes

SUIO-IP de l'**Université de Bretagne Sud** (service universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion professionnelle)
Campus de Tohannic - Bâtiment Yves Coppens (aile B) - Rue André Lwoff - BP 573 - 56017 VANNES Cedex
02 97 01 27 00
-> **www.univ-ubs.fr** / Orientation & insertion

► Etudiant dans le secteur agricole, agroalimentaire et environnement

APECITA (association Pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs Techniciens de l'Agriculture)
02 23 48 25 60 / rennes@apecita.com
-> www.apecita.com

Outils pratiques

Ci-après diverses ressources pour :

- repérer des offres de stages,
- bénéficier de listes d'entreprises auprès desquelles faire des candidatures spontanées

■ Sites régionaux d'offres de stages*

● ***www.atoustages.com*** (animé par les CRIJ de Normandie)
Bourse de stages dans la rubrique « Consultez les offres » du site.
Atoustages propose un annuaire de sites internet utiles, des conseils et il est possible de déposer son CV en ligne.

● ***www.ouestjob.com*** (par l'entreprise RegionsJob)
Dans la rubrique « Consultez les offres d'emploi », sélectionnez contrat « stage ».
Propose des offres dans le grand Ouest et quelques conseils. Il est possible de déposer son CV et de recevoir des alertes correspondantes à son profil.

● **www.stage-alternance.com** (site Ouest France)
Accès aux offres en sélectionnant « Stages » puis « Rechercher une offre ».
Possibilité de s'inscrire, décrire le type de stage souhaité, sa durée, déposer un CV électronique, de recevoir gratuitement par mail les offres…

** Retrouvez dans le carnet d'adresses de la fiche Actuel CIDJ « Trouver un stage en entreprise » les sites internet nationaux où sont diffusées des offres.*

■ Organismes et annuaires d'entreprises

Ces pistes vous aiguillent pour repérer au plus vite des entreprises pouvant potentiellement accueillir des stagiaires. Ces annuaires existent, utilisez-les pour recueillir un maximum d'info sur les établissements et faire vos candidatures spontanées.

● **Le réseau IJ, Information Jeunesse**
En Bretagne, le réseau IJ met à disposition des fiches d'information sur tous les thèmes liés à la vie des jeunes (emploi, métiers/formation, vie sociale et culturelle, santé, défense des droits, loisirs, environnement, culture…) avec les contacts actualisés en Bretagne.
A consulter dans un des 79 points et bureaux IJ : **www.ij-bretagne.com** / Le Réseau IJ ou directement sur :
-> www.ij-bretagne.com / S'informer

● **Le site « Monstageenligne » de l'Onisep**
Ce portail regroupe des offres et fait notamment le référencement d'informations pratiques par secteur d'activité :
-> etudiants.monstageenligne.fr / Trouver de l'info par secteur

● **Pôle emploi**
Vous ne trouverez aucune offre de stage sur le site de Pôle emploi. Mais cela peut être une « stratégie » pour repérer les établissements qui embauchent : cela vous indique qui cherche quoi, où, quand et sur quelles compétences… c'est peut-être l'occasion de se présenter si cela correspond à votre projet de stage.
-> **www.pole-emploi.fr** / Emploi recherché / Recherche avancée

● **Pour un stage au sein des collectivités territoriales**
La Fonction Publique Territoriale (mairie, département, communautés de communes…) peut offrir des opportunités de stages dans des domaines très variés et dans des structures de tailles très différentes.
Se renseigner auprès des centres de gestion (CDG) et du Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dont les contacts sont sur www.ij-bretagne.com / S'informer / Apprendre un métier.

● **Effectuer un stage dans le secteur social ou médico-social**
Le CREAI (centre régional d'études et d'actions sur les inadaptations et les handicaps) publie « l'Annuaire social de Bretagne » avec les services publics, associations et établissements privés du secteur. Annuaire en consultation partielle sur :
-> ***www.creai-bretagne.org*** ou à commander au CREAI (23€) :
2B rue du Pâtis Tatelin/Antipolis à Rennes / accueil@creai-bretagne.org

● **Réaliser un stage dans le culturel ou l'évènementiel**
www.leguideculturel.com / annuaire
C'est un répertoire de professionnels de la vie culturelle dans la région (artisanat d'art, audio-visuel, beaux-arts, danse, littérature, musique, patrimoine, spectacle) classés par thèmes.

● **Pour un stage dans le domaine commercial ou industriel**
Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) peuvent donner accès à des ressources sur l'activité économique et proposent parfois des fichiers d'entreprises.
-> www.bretagne.cci.fr
Il existe par ailleurs un annuaire régional d'entreprises bretonnes de services aux entreprises (activités de conseil, cabinets de recrutement, service de transports, prestations informatiques…).
-> www.clic-services-bretagne.fr est

● **Pour un stage dans le domaine agricole**
Les chambres d'agriculture peuvent donner accès à des ressources sur l'activité économique et proposent parfois des fichiers d'entreprises.
-> www.synagri.com

● **Pour un stage dans le secteur de l'artisanat ou de l'artisanat d'art**
Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) peuvent donner accès à des ressources sur l'activité économique et proposent parfois des fichiers d'entreprises.
-> www.crma-bretagne.fr

● **Annuaires d'entreprises et de professionnels ~~de la Région~~ dans différents domaines d'activité**
Ces outils informent sur les entreprises (coordonnées du siège social, précisions sur l'activité, contacts des responsables et/ou service RH, effectifs, chiffre d'affaires…) et **permettent de cibler** les entreprises dont le domaine professionnel vous intéresse.
Les plus connus :

- **www.pagespro.com**
- **www.pagesjaunes.fr/pagespro.**

Ce sont des annuaires nationaux d'entreprises avec recherche par activité, région… proposant des listes d'entreprises. Et aussi… des annuaires locaux

- ***www.cad22.com*** */ Qui sommes-nous ? / Adhérents*
  Annuaire des adhérents de l'agence de développement économique des Côtes d'Armor ; comporte également des infos sur l'actualité de filières économiques…
- ***www.morbihan-emploi.fr***
  Portail sur l'emploi dans le Morbihan avec l'actualité économique du département, des annuaires utiles…
- ***www.rennes-atalante.fr*** */ Le réseau / Annuaire*
  Annuaire des entreprises de la technopole « Rennes Atalante » composée de pôles d'activités à Rennes et St-Malo.
- ***www.univ-brest.fr/cap-avenir*** */ Cap stages & emplois / Centre de ressources ou Annuaire d'entreprises.*
  Annuaire d'entreprises réalisé par l'Université de Bretagne occidentale sur tout le Finistère

■ Les réseaux sociaux

Se créer un réseau professionnel peut aussi se faire par Internet. Des versions adaptées au monde professionnel de réseaux sociaux (tels que Facebook) se multiplient. Pour ne citer que les plus connus :

- **linkedin.com**
- **www.indeed.fr**
- **viadeo.com**
- **yupeek.com**
- **www.xing.com**

…

Avant de se créer un compte sur l'un de ces sites, quelques conseils très pratiques sont à rconsulter sur ***www.atoustages.com*** */ Utilisez les réseaux web 2.0*.



MEMO POUR LE SUIVI DE VOS CANDIDATURES

N'hésitez pas à remplir ce tableau ou à en réaliser un vous-même pour suivre l'envoi de vos candidatures. Ce type d'outil permet de n'oublier aucune relance, de demander le bon interlocuteur à chaque appel ou mail et de recontacter sereinement votre interlocuteur. Mieux ce suivi est réalisé de votre part, plus votre recherche sera efficace.

Nom de l'ENTREPRISE (éventuellement le domaine d'activité)					
COORDONNEES Adresse Tél / Mail					
CONTACT avec un interlocuteur (responsable des ressources humaines, dirigeant… ?) : nom					
SOURCE DE L'OFFRE -> Où a a-t-elle été publiée ? -> Candidature spontanée ? -> Autre ?					
DATE D'ENVOI de votre candidature					
TYPE DE CANDIDATURE mail, courrier, en face à face ?					
DATE de RELANCE : recontacter si sans réponse 2 semaines après le 1er envoi					
DATE de la 2nde RELANCE					
REPONSE de l'entreprise					
S'il y a ENTRETIEN : Quand ? Où ? Avec qui ?					